

# Formation syndicale

APPO

## Guide d'intervention du représentant syndical

La Loi sur la police

La déontologie

La discipline

présenté par  
Jacques Painchaud

Mai 2007

# Objectifs de la session de formation

- Présentation et distinctions des mécanismes visant à contrôler l'activité policière.
- Connaître et distinguer les différentes dispositions conventionnelles et législatives en matière d'assistance et protection.
- Préciser votre rôle d'intervenant syndical auprès du membre visé par l'une de ces procédures.
- Compréhension du processus déontologique et disciplinaire.

# Les mécanismes visant le contrôle de l'activité policière

- **Le geste ou l'omission d'un policier peut être remis en question par différentes instances et soumis à des règles distinctes :**
  - Processus criminel ou pénal (judiciaire)
  - Processus déontologique (quasi judiciaire)
  - Processus disciplinaire (quasi judiciaire)
  - Processus civil (quasi judiciaire)

# Les mécanismes visant le contrôle de l'activité policière

## ■ Distinctions

- Les objectifs visés par chacun des mécanismes;
- Sources qui génèrent l'exercice de contrôle;
- Prescription;
- Règles de preuve;
- Indépendance ou Interdépendance?

# Assistance et protection

## ■ L'assistance judiciaire

### ■ Notions générales et domaine d'application:

- Les objectifs visés par l'assistance judiciaire octroyée par l'employeur.
- Les objectifs visés par l'assistance judiciaire octroyée par l'intermédiaire du Fonds de soutien et de défense.
- La couverture juridique attribuée à chaque processus.

# Assistance et protection

- **Situations permettant de présenter une demande d'assistance judiciaire:**
  - Suspect dans le cadre d'une enquête criminelle reliée à l'exercice de ses fonctions;
  - Témoin dans le cadre d'une enquête criminelle visant un autre policier en vertu de l'article 262;
  - Intervention directe ou indirecte dans une opération policière avec mort ou mort probable;
  - Requis de fournir une déclaration ou assigné devant un organisme judiciaire ou quasi judiciaire (tel que coroner, commission d'enquête et commission des droits de la personne.)

# Assistance et protection

## ■ Conditions d'admissibilité de l'assistance judiciaire

- Actes posés ou omis de posés par le fait ou à l'occasion du travail;
- L'acte (omission) doit être dicté par les exigences de son travail;
- L'acte (omission) a t-il été posé dans l'intérêt de l'employeur ou pour son bénéfice?
- autres exemples...

# Assignation administrative et relevé provisoire

- **Pouvoir du Directeur général**
  - Critères d'évaluation
  - Jurisprudence
  
- **Protection salariale**
  - Lors de procédures déontologiques ou disciplinaires
  - Lors de procédures criminelles et pénales
    - Application de l'annexe « W »



## Rôle du délégué syndical

- Lorsqu'un membre est soumis à une procédure judiciaire ou quasi judiciaire, le délégué peut être requis :
  - D'informer le membre des droits et obligations du contrat de travail;
  - D'orienter le membre vers des ressources de relations d'aide;
  - D'assister le membre dans la rédaction de griefs et accompagner le membre lors d'enquête déontologique ou disciplinaire.

# Processus déontologique

- Plainte
- Conciliation
- Enquête
- Décision du Commissaire
- Audition devant le Comité de déontologie
- Sanction
- Droit d'appel
- Demande d'excuse

# Processus disciplinaire

- Plainte
- Enquête
- Comité d'examen des plaintes
  - Citation ou le rejet de la plainte
- Audition disciplinaire
- Recommandation au Directeur général
- Décision du Directeur général
- Droit de grief
- Demande de radiation

## Loi sur la police

- Article 117 Incompatibilité
- Article 118 Double emploi
- Article 122 Activité politique
- Article 119 Infraction criminelle et lien d'emploi
- Article 258 Prohibition double sanction

# Loi sur la police

- Article 260 Dénonciation
- Article 261 Interdiction (intimidation)
- Article 262 Obligation du policier témoin
- Article 263 Obligation de l'enquêteur
- Article 286 Obligation d'informer le Ministre (allégation criminelle)
- Article 313 Utilisation équipement

# Conclusion

- Questions ?

# Annexes

Vous retrouverez en annexes différentes pièces de procédure pour références ultérieures.

A- Procédures déontologiques

B- Procédures disciplinaires